

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

ACOLYTES AU SALUT

J'ai vu dernièrement chanter un salut avec des porte-flambeaux, mais sans acolytes portant des chandeliers? Est-ce que ces derniers ne sont plus nécessaires ?

L'usage des acolytes avec des chandeliers pour l'exposition ou la déposition du saint Sacrement est fautif, parce que ces lumières font double emploi. La liturgie exige des porte-flambeaux.

Deux porte-flambeaux suffisent pour une exposition faite par un prêtre en surplis, lorsqu'un autre célébrant doit faire la déposition. Ces deux porte-flambeaux se retirent avec le thuriféraire après l'encensement. Lorsque le célébrant arrive pour la déposition, les porte-flambeaux peuvent être quatre ou six, selon la solennité.

Au contraire, lorsque le même célébrant fait l'exposition et la déposition, il doit revêtir la chape, et alors les porte-flambeaux, au nombre de deux, quatre ou six, selon la solennité, demeurent à l'autel tout le temps de la cérémonie et se retirent avec le célébrant.

Mais si le salut suit immédiatement les vêpres et si l'officiant est le même, les porte-flambeaux, se retirent dès que la porte du tabernacle est fermé et avant le célébrant qui, dans ce cas, retourne à la sacristie à la suite des acolytes qui sont demeurés près de la crédence pendant le salut et sortent avec leurs chandeliers demeurés sur le gradin de l'autel.

Il n'y a donc jamais à l'autel d'acolytes en même temps que les porte-flambeaux. Aussi notre usage contraire est-il à réformer, si nous voulons observer le *Cérémonial* qui nous a été imposé par les Pères du Ier concile plénier du Canada.